

# UNION MONDIALE DES PROFESSIONS LIBERALES

*Discours du Président, Eric THIRY, à la 104<sup>e</sup> session annuelle  
de la Conférence internationale du travail*

*BIT, GENEVE, LE 8 JUIN 2015*

Mesdames et Messieurs,

Tout d'abord, je tiens à remercier la Conférence Internationale du Travail, sa Présidence en particulier ainsi que le Directeur général du Bureau International du Travail pour l'accueil qu'ils réservent chaque année à l'Union Mondiale des Professions Libérales.

Cette dernière est honorée de pouvoir s'exprimer dans le cadre d'une prestigieuse organisation qui, au cours de sa longue existence, a fait progresser de façon indiscutable le dialogue social ainsi que la prise de conscience progressive par tous les acteurs de la société que des conditions de travail satisfaisantes constituent non seulement une exigence morale mais aussi un facteur de progrès pour l'ensemble de l'humanité.

Si un grand nombre de normes internationales extrêmement importantes ont pu être adoptées grâce au travail remarquable de délégations gouvernementales, d'organisations patronales et d'organisations syndicales, nous sommes tous conscients que malheureusement il reste d'énormes défis à relever.

L'Organisation Internationale du Travail les identifie parfaitement.

L'Union Mondiale des Professions Libérales est convaincue aussi que les organisations non gouvernementales invitées à la Conférence peuvent jouer, en raison même de leurs spécificités, un rôle-clé dans le processus qui impose des avancées concrètes, urgentes parfois, ciblées, régionales ou générales pour répondre aux nouveaux défis que l'Organisation définit.

Les professions libérales, regroupées au sein de l'Union Mondiale, viennent des différents continents et peuvent donc témoigner des variétés de conditions de travail vécues.

Que ce soit dans le domaine des soins de santé, dans le domaine du conseil juridique, dans le domaine du conseil technique, du conseil comptable ou plus généralement dans le domaine environnemental ou du cadre de vie, les professionnels libéraux sont actifs comme travailleurs, sont actifs comme employeurs et sont aussi aux côtés des différentes catégories d'employeurs comme des différentes catégories de travailleurs dans le cadre des missions multiples qu'ils accomplissent.

Les cabinets, études ou bureaux des professionnels libéraux sont parfois tout simplement le lieu protégé, l'oasis ou le refuge où peuvent s'exprimer, sans danger, les revendications individuelles ou collectives pour une amélioration du bien-être général ou une amélioration des conditions de vie des citoyens, la revendication du respect de la dignité humaine ou plus précisément l'expression de l'aspiration à des standards minimum à atteindre pour un travail épanouissant.

L'année dernière, je faisais part de ce qu'il paraissait évident que les professions libérales, où qu'elles se trouvent dans le monde et qu'elles que soient leurs spécificités, peuvent jouer un rôle extrêmement constructif dans la réalisation des quatre objectifs stratégiques dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda pour le travail décent tels qu'ils ont été inscrits par l'Organisation Internationale du Travail, à savoir l'égalité entre hommes et femmes, la création des emplois, la garantie des droits du travail et l'extension de la protection sociale avec la promotion du dialogue social.

Dans le même esprit, l'Union Mondiale des Professions Libérales ne peut que saluer l'heureuse initiative proposée sur l'avenir du travail et sa déclinaison autour des quatre conversations : travail et société ; organisation du travail et de la production ; des emplois décents pour tous et la gouvernance du travail.

Ici aussi, les organisations non gouvernementales et en particulier celle que je représente me paraissent pouvoir jouer un rôle précieux pour transmettre les réflexions et les expériences qui peuvent servir à l'élaboration du rapport pour la Conférence du centenaire de l'OIT en 2019.

La Conférence aborde avec bonheur divers sujets dont, cette année aussi, le rôle des petites et moyennes entreprises en tant que principal moteur de la création d'emplois.

L'Union Mondiale des Professions Libérales rappelle que de très nombreux titulaires de profession libérale sont organisés en petites entreprises.

Il est acquis aujourd'hui que les entreprises de petite taille ou les micro-entreprises sont celles qui permettent au plus grand nombre d'hommes et de femmes de gagner leur vie.

Le rapport du BIT a relevé qu'environ les deux tiers des travailleurs dans le monde travaillent dans des PME.

Il est vrai qu'elles représentent donc un potentiel pour relever les défis du marché du travail.

Il convient donc d'encourager la création de petites et moyennes entreprises.

Cette préoccupation est de plus en plus partagée sur le plan politique et social.

Au niveau des professions libérales, on a constaté qu'en moyenne la création d'une entreprise de profession libérale conduisait au moins à deux emplois : le titulaire de la profession et une deuxième personne qui travaille dans cette entreprise.

Il est donc indiscutable que la création de PME constitue une des réponses au drame du chômage.

Il est vrai aussi que les défis des PME sont spécifiques.

L'Union Mondiale des Professions Libérales ne peut que marquer son accord sur les défis relevés comme celui de l'accès au crédit, la question des compétences, le passage de l'économie informelle vers l'économie formelle.

Peut-on ajouter aussi celui du maintien des compétences, de la formation continue, de la transmission de l'entreprise et surtout celui des capacités de gestion de celles-ci.

L'Union Mondiale des Professions Libérales peut donc proposer d'être un relais actif de cette préoccupation actuellement partagée, à savoir qu'une plus grande création d'emplois dans ce secteur répondra au moins partiellement au drame de l'exclusion sociale dans une économie actuellement mondialisée.

Elle est convaincue que les titulaires de profession libérale, dans leurs sphères de compétences respectives, peuvent aider à la réalisation des objectifs fixés chaque année par l'Organisation Internationale du Travail.

Nous nous inscrivons dans une perspective d'avenir en suivant de près les travaux de l'Organisation et en souhaitant y apporter notre contribution de manière la plus efficace possible.

Votre Organisation sait que des millions de professionnels libéraux dans le monde entier, assistent et conseillent dans les divers domaines où ils travaillent, des personnes, des patients, des entreprises.

Ils contribuent ainsi à l'épanouissement des individus et également au développement social, technique, scientifique et juridique des sociétés.

Ainsi que l'avait signalé déjà mon prédécesseur à cette même tribune, nous sommes convaincus de participer à la constitution du quatrième pilier de ce tableau du monde du travail.

C'est donc avec conviction et détermination que je vous redis ici la disponibilité de l'Union Mondiale des Professions Libérales à l'égard du Bureau International du Travail pour collaborer à améliorer les conditions de travail dans le but d'arriver à une société plus juste dans un monde de respect et de paix.

Je vous remercie pour votre attention.

Eric THIRY  
Président de l'Union Mondiale des Professions Libérales